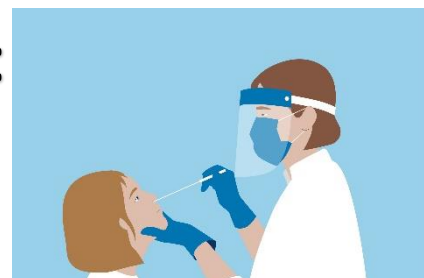


**NOUVEAU!**

**Le Dépistage COVID se réalise :**

- dans **tous nos laboratoires**
- **après 10 heures**
- **sans RDV**



Possibilité de tests antigéniques.

**Prix des tests :**

- **Test RT PCR nasal : 44 euros le test**
- **Test RT PCR salivaire : 40 euros le test**
- **Test Antigénique : 22 euros le test**



**Possibilité de prise en charge par l'assurance maladie (cf tableau)**

Groupement des laboratoires de biologie médicale



**GLBM**

Indications de prise en charge tests COVID		Justificatifs à présenter
<b>Personnes prises en charge quelque soit le motif du test</b>		
Mineurs (jusqu'à 18 ans)		Toutes pièces justifiant de l'âge
Personnes vaccinées (schéma vaccinal complet)		<b>Certificat de vaccination</b> (numérique ou papier)
Personne avec une contre-indication pour la vaccination anti-COVID		<b>Certificat médical</b> de contre-indication délivré par l'assurance maladie
Certificat de rétablissement		<b>Tests positifs</b> de moins de 6 mois
<b>Personnes prises en charge en raison du motif du test</b>		
Personne disposant d'une prescription médicale	Personne symptomatique	<b>Prescription médicale</b> de moins de 48h
	Personne devant se faire tester avant des soins en établissement de santé	<b>Prescription médicale</b> valable pour un unique test (délais précisé sur ordonnance)
Personnes contacts	Personne contact identifiée et notifiées par l'assurance maladie	Présentation du <b>SMS ou mail de l'assurance maladie</b> Valable pour 2 tests (immédiatement et à j7 ou j17)
	Personne contact identifiée comme contact à risque dans l'application tousanticovid	<b>Présentation de la notification</b>
	Elève cas contact de plus de 18 ans	<b>Courrier</b> de l'éducation nationale
	Personne contact identifiée comme contact à risque par l'ARS	<b>Présentation d'un justificatif de l'ARS</b> Valable pour 2 tests (immédiatement et à j7 ou j17)
Test RT-PCR de confirmation après un test antigénique positif		Document de <b>test antigénique de moins de 48h positif</b>
Personne se déplaçant entre la métropole et les collectivités d'outre-mer, pour ce qui concerne les tests à réaliser à leur arrivée ou à l'issue d'une période d'isolement		<b>Arrêté de quarantaine</b>
Personne provenant d'un pays classé dans les zones orange ou rouge pour ce qui concerne les tests à réaliser à l'issue d'une période d'isolement		<b>Arrêté de quarantaine</b>
Opération de dépistage organisée par l'ARS		<b>Périmètre de dépistage choisi par l'ARS</b>